



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

14 IGC

DCE/21/14.IGC/8
Paris, le 5 janvier 2021
Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Quatorzième session
En ligne
1 – 6 février 2021

Point 8 de l'ordre du jour provisoire : Projets recommandés du onzième appel à demandes de financement du Fonds international pour la diversité culturelle

Ce document présente les résultats du onzième appel à demandes de financement, mis en œuvre conformément aux Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle et à la décision 13.IGC 5a.

Décision requise : paragraphe 15

I. Contexte

1. Suite à la [décision 13.IGC 5a](#), le onzième appel à demandes de financement du Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « FIDC ») a été lancé le 16 mars 2020. Ce document présente les résultats de la présélection et de l'évaluation des demandes de financement reçues, y compris les projets recommandés par le Groupe d'experts pour approbation par le Comité, conformément aux procédures établies par les Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC.
2. Opérationnel depuis 2010 à la suite de l'approbation des premières Orientations sur l'utilisation de ses ressources, par la Conférence des Parties lors de sa deuxième session, le FIDC a célébré ses dix ans d'existence en 2020. Au cours de cette décennie, le Comité a approuvé 114 projets à hauteur d'un montant total de plus 8,3 millions de dollars des États-Unis. Un bref aperçu des dix ans d'existence du FIDC est disponible dans le document DCE/21/14.IGC/7.
3. Au cours de la présente session, le Comité est invité à examiner les projets recommandés par le Groupe d'experts nommés à sa treizième session ([décision 13.IGC 5a](#)) et à décider des projets à financer par le FIDC dans le cadre du onzième appel à demandes de financement.

II. Résultats du onzième appel à demandes de financement

Statistiques

4. Le onzième appel à demandes de financement a été ouvert du 16 mars au 19 juin 2020. Les données présentées ci-dessous offrent un aperçu général des tendances à chaque étape du processus :
 - **Soumission** : **1 027 projets** issus de 102 pays, dont **94 pays éligibles**¹, ont été soumis. 784 projets ont été présentés par des organisations non gouvernementales (ci-après « ONG »), 219 par des organismes publics et 24 par des organisations internationales non gouvernementales (ci-après « OING »).
 - **Présélection par les Commissions nationales** : les 784 projets soumis par des ONG et les 219 soumis par des organismes publics (soit un total de 1 003 projets) ont été envoyés aux Commissions nationales des 94 pays éligibles pour présélection via la plateforme en ligne. Les Commissions nationales de **79 pays ont effectué la présélection** des projets soumis par des demandeurs issus de leurs pays, ce qui représente un taux de participation de 84 %. 15 Commissions nationales² n'ont donc pas complété le processus de présélection, pénalisant ainsi les demandeurs issus de leur pays. Au total, **190 projets** ont été **présélectionnés**.
 - **Évaluation technique par le Secrétariat** : les 190 projets présélectionnés par les Commissions nationales et les 24 projets soumis par des OING, soit un total de 214 projets ont été ensuite examinés par le Secrétariat. À l'issue de l'évaluation technique, **111 projets** ont été jugés **techniquement complets**.
 - **Évaluation par le Groupe d'experts du FIDC** : à l'issue de l'évaluation par le Groupe d'experts des 111 projets techniquement complets, 17 projets ont obtenu au moins

1. Conformément au paragraphe 1 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC, sont éligibles les pays en développement, considérés comme les Parties à la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles reconnues par la CNUCED comme des économies en développement, des économies en transition et des pays les moins avancés.

2. Albanie, Bolivie (État plurinational de), Chili, Congo, Guatemala, Guinée équatoriale, Iraq, Mauritanie, Niger, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, République centrafricaine, Tadjikistan et Tchad.

30 points. Conformément aux décisions [12.IGC 6](#)³ et [13.IGC 5c](#)⁴, le Groupe d'experts **recommande** pour approbation par le Comité, dans la limite des fonds disponibles (soit 490 744 dollars des États-Unis⁵), les **six projets** les mieux notés parmi les 17 projets ayant obtenu au moins 30 points. Les six projets recommandés représentent donc 0,5 % des 1 027 demandes de financement initialement soumises au FIDC.

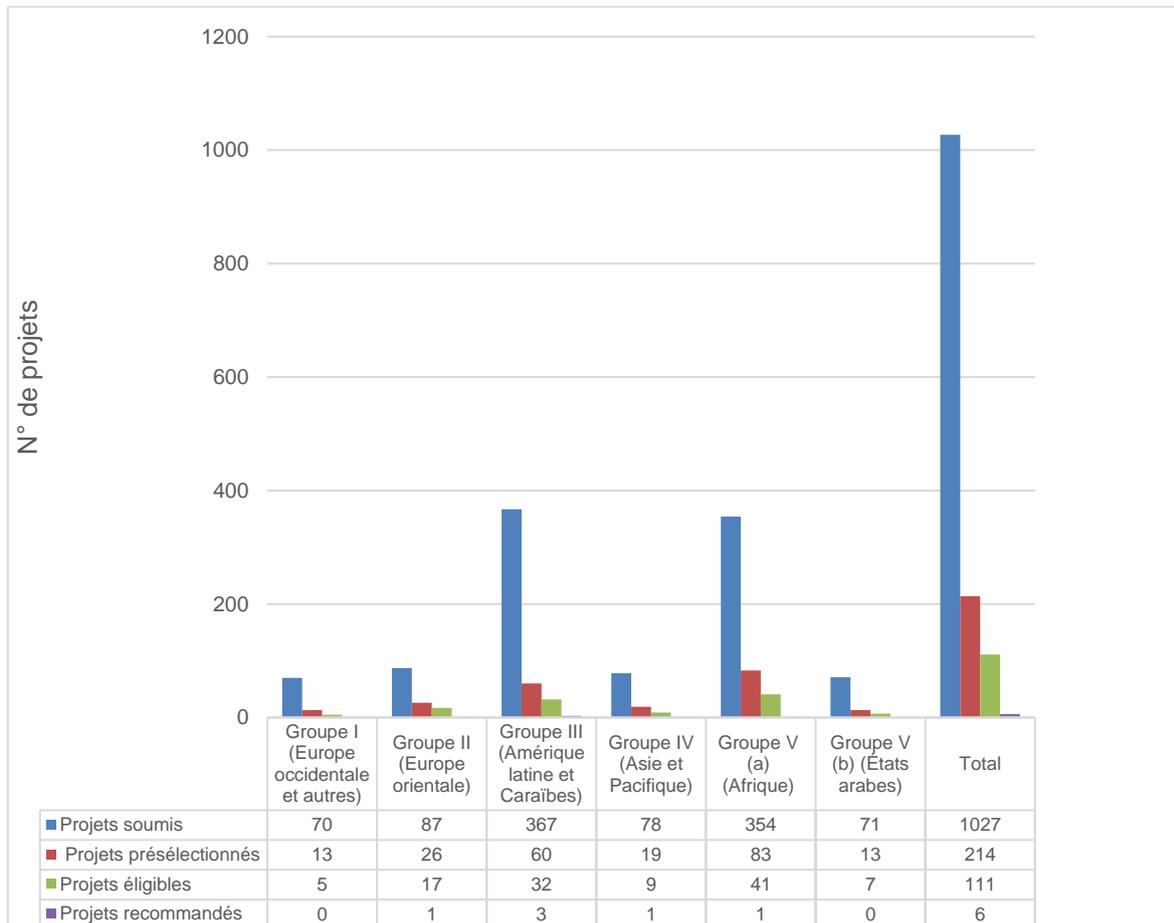


Figure 1: Aperçu de la répartition géographique des projets soumis pour le onzième appel

Recommandations du Groupe d'experts

- Les projets soumis lors du onzième appel à demandes de financement ont été évalués par le Groupe d'experts composé de six membres nommés par le Comité lors de sa treizième session ([décision 13IGC 5a](#), paragraphe 7). Conformément au paragraphe 16.5 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC, chaque projet a été évalué par deux experts. Au cours de leur évaluation, le Groupe d'experts a pris en considération les

- Décision 12.IGC 6, paragraphe 8 : « *Demande au Groupe d'experts du FIDC de recommander pour approbation les projets les mieux notés, qui ont obtenu au moins 30 points, dans la limite des fonds disponibles* ».
- Décision 13.IGC 5c, paragraphe 3 : « *Décide d'allouer 70 % du montant total des contributions reçues des Parties et des intérêts perçus, au 30 novembre de l'année précédant la session du Comité, au financement de projets* ».
- Se référer à l'annexe I pour le détail des calculs.

Recommandations 6⁶, 15⁷ et 21⁸ adoptées par le Comité à l'issue de la deuxième évaluation externe du FIDC ([décision 12.IGC 6](#)), notamment en attribuant un point supplémentaire aux demandes de financement dont la notation était proche du niveau recommandé et qui émanaient de pays n'ayant encore jamais reçu un financement du FIDC⁹.

6. En application des décisions [12.IGC 6](#) et [13.IGC 5c](#), le Groupe d'experts recommande l'approbation par le Comité de six projets présentés dans l'annexe II. Les projets sont classés selon la note combinée des évaluations de chacun des deux experts assignés à un même projet. L'annexe I présente également le montant que les experts recommandent d'octroyer à ces projets et qui représente 73 % du montant des demandes de financement. Le Groupe d'experts préconise cette réduction de 27 % des montants demandés afin de pouvoir recommander six projets dans la limite des fonds disponibles à cet effet au 30 novembre 2020.
7. Les fiches d'évaluation individuelles de chaque projet recommandé pour approbation par le Groupe d'experts sont incluses dans l'annexe III. Afin de faciliter la prise de décision du Comité, ces fiches contiennent une présentation détaillée de chaque projet selon les éléments précisés au paragraphe 19 des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC. Davantage d'informations relatives au onzième appel à demandes de financement, notamment les évaluations du Groupe d'experts, sont disponibles sur le site internet de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention ») à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/fidc/soumettre-demande/resultats>.
8. Le Groupe d'experts a également formulé des commentaires généraux sur le processus d'évaluation du onzième appel à demandes de financement. Dans l'ensemble, le Groupe d'experts a constaté une amélioration de la qualité de l'examen par les Commissions nationales et de la pertinence des projets soumis. Le Groupe d'experts a également noté une amélioration de la qualité des demandes de financement soumises notamment concernant l'identification des objectifs du projet, la pertinence des activités proposées et leur potentiel de contribuer à la mise en œuvre de la Convention.
9. Le Groupe d'experts regrette, toutefois, que les efforts consentis aussi bien par les candidats, dans l'élaboration de leurs demandes de financement, que par les Commissions nationales, dans leur présélection, se traduisent par **un taux de succès de moins de 1 %**¹⁰, en raison des fonds disponibles du FIDC. Il souhaite également attirer l'attention du Comité sur l'impact de l'augmentation des demandes de financement soumises sur le calendrier de ses travaux et le temps requis pour les évaluer. Les experts ont également exprimé leur inquiétude face à la disproportion entre le nombre de projets qu'ils ont été en mesure de recommander au Comité pour approbation (6) et le nombre de projets qu'ils ont évalués (111). Si le nombre de demandes de financement évaluées par le Groupe d'expert a augmenté, passant de 68 en 2019 à 111 en 2020 (soit une augmentation de 63 %), le nombre de projets recommandés ne peut pas, quant à lui, suivre une tendance similaire, car, à l'inverse, il a diminué de 9 en 2019

-
6. Ajouter des critères au système de notation des propositions en vue de promouvoir certains thèmes stratégiques et/ou régions géographiques pour affiner la sélection des projets et de réduire le problème posé par la décision des 30 points ainsi que le déséquilibre géographique.
 7. Adopter des mesures de discrimination positive afin de favoriser les propositions de projets incluant des actions concrètes visant à accroître la représentation des femmes dans des domaines clés de la vie culturelle et/ou remettant en cause les rôles traditionnels des femmes.
 8. Consacrer plus d'attention à la capacité des partenaires des projets [candidats] et y accorder plus de poids dans le processus de sélection. (...) Inclure des éléments prouvant la capacité des partenaires [candidats] (expérience, connaissance du secteur, résultats passés et implication dans des réseaux).
 9. Afghanistan, Algérie, Arménie, Belarus, Botswana, Burundi, Comores, Costa Rica, Égypte, Gabon, Gambie, Guinée, Honduras, Jordanie, Lesotho, Nigéria, Ouganda, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Seychelles, Soudan du Sud, Trinité-et-Tobago, Venezuela (République bolivarienne de).
 10. Calculé sur la base de l'ensemble des demandes de financement soumises (soit 6 projets sur 1 027 projets soumis en 2020).

à 6 projets en 2020, en raison de la diminution des fonds disponibles. Ainsi, si en 2019, le Groupe d'experts a pu recommander pour approbation 13 % des projets évalués, en 2020 ce pourcentage a chuté à 5 %.

10. Face à l'augmentation exponentielle des demandes de financement soumises ainsi qu'à l'amélioration de leur qualité et tenant compte du niveau insuffisant des contributions volontaires au FIDC pour permettre un taux de financement raisonnablement proportionnel, **le Groupe d'experts s'est interrogé sur la possibilité de ne pas lancer un appel en 2021** afin de permettre au Secrétariat de consacrer les ressources limitées dont il dispose au suivi des projets déjà approuvés, au renforcement de capacités aussi bien des futurs candidats au FIDC que des Commissions nationales et, surtout, à lancer la mise en œuvre de la stratégie de collecte de fonds et de communication présentée dans le document DCE/21/14.IGC/11. La proclamation par l'Assemblée Générale des Nations Unies de 2021 en tant qu'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable pourrait offrir un cadre idéal pour mener à bien ces activités et permettre au Secrétariat de renforcer son plaidoyer en faveur du FIDC comme mécanisme efficace d'appui aux industries culturelles et créatives des pays en développement.

III. Impact de la pandémie de la COVID-19 sur le onzième appel et prochaines étapes

11. Le onzième appel à demandes de financement s'est déroulé dans un contexte particulier. En effet, au lendemain du lancement de l'appel, en mars 2020, plusieurs pays ont commencé à mettre en place des mesures de restriction et de confinement afin de freiner la propagation de la pandémie de la COVID-19.
12. Ces mesures ont entraîné la fermeture d'établissements culturels ainsi que des restrictions majeures à la mobilité des artistes et des professionnels de la culture et à l'échange de biens et services culturels. Déjà fragilisé dans de nombreux pays avant la pandémie, le secteur culturel et artistique a été durement touché par celle-ci. Ce besoin accru de soutien financier subi aussi bien par les artistes que par de nombreux organismes culturels publics et privés explique sans doute le nombre très important de demandes de financement qui ont été soumises au FIDC en 2020. Avec 1 027 demandes soumises en 2020, une augmentation de 114 % a été enregistrée pour ce onzième appel¹¹.
13. L'effet de la pandémie sur le niveau de contributions volontaires au FIDC a été, quant à lui, inversement proportionnel. En effet, de nombreuses économies nationales sont fragilisées par la crise mondiale générée par la pandémie et le FIDC souffre d'une forte baisse de contributions. Entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2020, le FIDC a reçu des contributions volontaires à hauteur de 638 264,17 dollars des États-Unis alors que sur la même période, en 2019, il avait reçu 740,726.91 dollars des États-Unis, soit une baisse de 14 % face à une augmentation de 114 % des demandes de financement reçues.
14. Les résultats du onzième appel démontrent à la fois le besoin urgent de soutien financier au secteur culturel et créatif, mais également la pertinence que les acteurs du secteur attribuent au FIDC pour y répondre. Si la pandémie de la COVID-19 a eu un effet néfaste sur le niveau des contributions volontaires au FIDC, déjà modeste, elle a également réaffirmé sa **pertinence en tant qu'outil de coopération internationale incontestable** pour le renforcement des industries culturelles et créatives dans les pays en développement.
15. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 14.IGC 8

Le Comité,

1. Ayant examiné le document DCE/21/14.IGC/8 et ses annexes,
2. Rappelant les décisions 12.IGC 6, 13.IGC 5a et 13.IGC 5c,

11. En 2019, le FIDC avait reçu 480 demandes de financement.

3. Remercie le Groupe d'experts du travail accompli ;
4. Prend note des circonstances sans précédent résultant de la pandémie de la COVID-19 et de l'augmentation du nombre de demandes de financement soumises et apprécie les mesures prises par le Groupe d'experts et le Secrétariat pour assurer leur évaluation, dans les délais impartis ;
5. Prend note également des recommandations du Groupe d'experts sur les demandes de financement évaluées ainsi que de ses commentaires généraux ;
6. Décide que les projets annexés à la présente décision recevront un soutien financier du Fonds international pour la diversité culturelle ;
7. Décide en outre d'allouer un sixième du budget total prévisionnel pour 2020-2021 (soit l'équivalent de 277 884 dollars des États-Unis) afin de permettre au Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle, sur la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022, dans l'attente de l'approbation par le Comité du nouveau budget prévisionnel pour 2022-2023, lors de sa quinzième session ;
8. Remercie également toutes les Parties qui ont versé en 2020 les contributions volontaires au Fonds international pour la diversité culturelle qui permettent de financer lesdits projets ;
9. Note avec préoccupation le taux de réussite extrêmement faible de demandes de financement soumises au Fonds international pour la diversité culturelle, notamment en raison du faible niveau de contributions volontaires au Fonds ;
10. Regrette en particulier que 11 autres demandes de financement ne puissent pas être approuvées, bien qu'ayant obtenu plus de 30 points, faute de financement suffisant ;
11. Décide de lancer le douzième appel à demandes de financement en 2021 ;
12. Invite les Parties à la Convention à redoubler leurs efforts de plaidoyer en faveur du Fonds international pour la diversité culturelle aux niveaux national et régional afin d'accroître sa visibilité et rappeler sa pertinence dans le cadre de l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable (2021).

ANNEXE I

Montant disponible pour le financement des projets dans le cadre du 11^{ème} appel à demandes de financement

	Montant en dollars des É.-U.
Montant des contributions (avec intérêts) – 1 ^{er} au 30 décembre 2019	111 874
Montant des contributions (avec intérêts) – 1 ^{er} janvier au 30 novembre 2020	638 264
<i>Total des contributions reçues des Parties et des intérêts perçus du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020</i>	<i>750 138</i>
70 % des contributions reçues des Parties et des intérêts perçus du 1 ^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020 en application de la décision 13.IGC 5c	525 097
Coûts de soutien du programme, à déduire	34 352
Fonds disponibles pour le financement de projets en 2021	490 744

ANNEXE II

Projets recommandés au Comité par le Groupe d'experts du FIDC pour le onzième cycle de financement

Points	Pays bénéficiaire	Titre du projet ¹²	Numéro du projet	Nom du demandeur	Profil du demandeur	Montant demandé (en dollars des États-Unis)	Montant recommandé (en dollars des États-Unis)
34	Jamaïque	Évaluation de l'industrie culturelle et créative de la Jamaïque à travers des études d'impact économique et du système statistique national (JAM NSS-CCI)	2020-4919	The Jamaica Business Development Corporation (JBDC)	Partie	98 900	72 197
34	Mexique	Cultural Nests, un projet de développement culturel et entrepreneurial pour les <i>start-ups</i> autochtones	2020-4007	Centro de Investigación en Comunicación Comunitaria A.C.	ONG	100 000	73 000
32,5	Cambodge	Renforcer l'engagement de la société civile dans l'élaboration de politiques culturelles et les activités connexes de plaidoyer au Cambodge	2020-4698	Cambodian Living Arts	ONG	99 902	72 928
32,5	République-Unie de Tanzanie	Renforcer la scène de la danse contemporaine en Afrique de l'Est	2020-4779	Muda Africa Organization	ONG	99 985	72 989
32	Honduras	Renforcer les capacités des femmes et de jeunes créateurs pour une politique culturelle inclusive au Honduras	2020-5153	Asociación Mujeres en las Artes « Leticia de Oyuela »	ONG	99 950	72 964
32	Serbie	Égalité des genres en faveur la diversité culturelle	2020-4615	Association Independent Cultural Scene of Serbia	ONG	99 845	72 887
TOTAL							436 965

12. Traduction proposée par le Secrétariat.

ANNEXE III

Fiches d'évaluation des projets recommandés
pour le onzième cycle de financement du FIDC

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
34	Jamaïque	2020-4919	The Jamaica Business Development Corporation (Partie)
Titre du projet		Évaluation de l'industrie culturelle et créative de la Jamaïque à travers des études d'impact économique et du système statistique national (JAM NSS-CCI)	
Durée du projet		avril 2021 – avril 2022	
Montant recommandé en dollars des É.-U.		72 197	
Objectif		Le projet vise à cartographier les industries culturelles pour créer un système durable de gouvernance de la culture en Jamaïque et comprend une évaluation de l'impact économique des industries culturelles et créatives, une stratégie nationale pour développer ce secteur à travers une plateforme multipartite, des actions de renforcement de capacités, des processus de partage de connaissances ainsi qu'une approche inclusive et orientée sur les genres.	
Synthèse (§ 19.1)		La Jamaica Business Development Corporation (JBDC), une institution publique engagée à mettre en œuvre des politiques de développement en Jamaïque, propose de : 1) établir un profil détaillé des industries culturelles et créatives en Jamaïque ; 2) mesurer la contribution économique des industries culturelles et créatives ; 3) élaborer une stratégie pour le développement des industries culturelles et créatives.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> Le profil détaillé des industries culturelles et créatives est établi. JBDC lancera une enquête pour mettre à jour la cartographie des industries culturelles et créatives et établir une base de données afin d'identifier les défis et les opportunités du secteur. Des ateliers de partage de connaissances seront organisés pour renforcer les capacités des entités publiques telles que l'Institut des statistiques de la Jamaïque (STATIN). La contribution économique des industries culturelles et créatives est mesurée. Un nouveau cadre de mesure d'impact socio-économique, aligné sur les meilleures pratiques de l'Institut de Statistique de l'UNESCO (ISU) et de PARIS21 (NSS-CCI), sera élaboré. Les données et statistiques collectées seront utilisées pour former les parties prenantes et les doter d'une meilleure compréhension du secteur grâce aux ateliers de partage de connaissances. Une stratégie pour le développement des industries culturelles et créatives est élaborée. Un groupe consultatif sera créé pour guider la stratégie. À partir de l'analyse SWOT et de la cartographie, des recommandations pour l'intégration de la culture en tant que facteur transversal pour l'atteinte des ODD seront élaborées avec un plan de travail pour leur mise en œuvre. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux zones d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)		<p>Système durable de gouvernance de la culture. Des données solides sur les industries culturelles et créatives serviront de base à l'élaboration d'une politique culturelle fondée sur des données probantes. Des modules de formation seront élaborés et utilisés pendant les ateliers de partage de connaissances afin de combler les lacunes en matière de renforcement de capacités au niveau national.</p> <p>Renforcement du rôle de la société civile dans la mise en œuvre d'une politique pour les industries culturelles et créatives. Le groupe</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
34	Jamaïque	2020-4919	The Jamaica Business Development Corporation (Partie)
			consultatif encouragera la collaboration et l'engagement entre le gouvernement, les artistes et les partenaires privés en vue de formuler des recommandations qui garantissent un environnement durable pour les industries culturelles et créatives en Jamaïque.
			<p>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)</p> <p>L'organisation responsable de la mise en œuvre du projet est un organisme reconnu qui travaille depuis plus de 19 ans en tant qu'entité gouvernementale clé fournissant des services de développement des affaires aux petites et moyennes entreprises jamaïcaines.</p> <p>La formulation du projet est cohérente, pertinente et destinée à créer un changement substantiel et structurel basé sur une approche scientifique et des données probantes, ce qui constituera un tournant dans l'intégration de la culture en tant que moteur et catalyseur du développement durable.</p>
			<p>Durabilité (§ 19.6)</p> <p>Dans un contexte de la coopération avec d'autres pays des Caraïbes, le projet complète les initiatives en cours sur les données statistiques et l'alignement des industries culturelles et créatives par l'ISU, le PNUD, l'UNESCO, CARICOM et la BID. Pour l'avenir des politiques culturelles en Jamaïque, ce projet élargit le mandat de la JBDC à l'élaboration de politiques de développement qui favorisent une modernisation et une croissance durables.</p> <p>La structure de gouvernance, les ateliers de partage des connaissances et le groupe consultatif sont considérés comme des activités de suivi pertinentes. Le suivi et les évaluations périodiques font également partie des actions de suivi du projet avec les bénéficiaires.</p>
			<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p> <p>Les experts ont noté que la formulation du projet est cohérente, pertinente et correspond bien aux objectifs du FIDC. L'un des principaux résultats est de mettre en place un cadre statistique pour le secteur des industries culturelles et créatives qui correspond aux normes internationales, de mettre à jour la cartographie des industries culturelles et créatives et d'élaborer un document pour évaluer les politiques dans le secteur.</p> <p>Les objectifs, les activités et les résultats sont bien articulés et le projet est convenablement divisé en trois phases de mise en œuvre. Le projet s'appuie sur une large base de partenaires nationaux issus des trois secteurs ainsi que de partenaires régionaux.</p> <p>Le Groupe d'experts recommande de prolonger la durée du projet afin de favoriser la participation des artistes et des structures informelles. Cela garantirait que le cadre d'élaboration des politiques participatives prenne en compte tous les artistes et les professionnels de la culture.</p> <p>Compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid-19, les évaluateurs recommandent de réduire de 27 % le budget proposé.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
34	Mexique	2020-4007	Centro de Investigación en Comunicación Comunitaria A.C. (ONG)
Titre du projet		Cultural Nests, un projet de développement culturel et entrepreneurial pour les <i>start-ups</i> autochtones	
Durée du projet		avril 2021 – avril 2022	
Montant recommandé en dollars des É.-U.		73 000	
Objectif		Le projet vise à renforcer et à contribuer au secteur culturel et créatif multi-ethnique du Mexique en apportant aux artistes et aux créateurs autochtones des compétences, des formations et une expérience pratique pour les aider à lancer des projets autonomes et durables.	
Synthèse (§ 19.1)		Centro de Investigación en Comunicación Comunitaria A.C, une organisation à but non lucratif engagée à soutenir les communautés autochtones vulnérables, propose de : 1) créer 6 <i>start-ups</i> créatives au Mexique à travers le développement d'un programme de formation et d'un processus de préincubation ; 2) promouvoir l'accès aux marchés nationaux et internationaux des biens et services culturels produits par des communautés autochtones.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • 6 <i>start-ups</i> créatives sont créées. Un programme de formation pour les créateurs autochtones, prenant en compte leurs contextes culturels et leurs besoins spécifiques, sera développé et un financement de démarrage sera fourni sur une période d'incubation de 9 mois. Les programmes contribueront à assurer la viabilité des <i>start-ups</i> créatives initiées par les populations autochtones et contribueront à leur indépendance financière. • L'accès aux marchés nationaux et internationaux est favorisé. Une plateforme virtuelle de commerce en ligne sera développée pour promouvoir le travail des artistes autochtones. Une présentation publique et une campagne audiovisuelle sur l'art autochtone seront également organisées pour sensibiliser à l'importance de la diversité des expressions culturelles dans le cadre de l'inclusion sociale. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux zones d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)		Développement de nouveaux modèles commerciaux pour l'industrie culturelle et créative au Mexique. Les besoins de développement de capacités seront évalués et traités de manière collaborative. Le projet vise à développer une industrie culturelle plus inclusive au Mexique grâce à la création de <i>start-ups</i> et d'une plateforme de commerce en ligne pour les communautés autochtones.	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)		<p>L'organisation responsable de la mise en œuvre du projet a une grande expérience et plusieurs membres de son personnel ont l'expertise et l'expérience nécessaires au projet.</p> <p>Il y a une continuité logique dans le projet, de la planification à la mise en œuvre, en passant par l'évaluation et le suivi, les communautés étant impliquées à toutes les étapes. Le projet est basé sur sept années d'expérience antérieure et les activités ont été affinées en conséquence. Les activités abordent des questions pertinentes et sont cohérentes avec la méthodologie participative proposée.</p>	
Durabilité (§ 19.6)		Le projet est articulé à la Convention 2005 et à d'autres outils des Nations Unies comme la Convention sur les peuples autochtones et tribaux, 1989 (n° 169), qui sont des éléments essentiels pour améliorer la vie et le respect des peuples autochtones au travers des mécanismes consultatifs. Certaines mesures sont prévues pour garantir l'impact du projet, notamment le renforcement de la culture organisationnelle des <i>start-ups</i> culturelles communautaires, la facilitation de dialogues interculturels avec les parties prenantes concernées aux niveaux local, national et	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
34	Mexique	2020-4007	Centro de Investigación en Comunicación Comunitaria A.C. (ONG)
			international en vue de d'une coopération ou d'un financement futur, et des marchés avec une offre différenciée basée sur une offre locale.
			<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p> <p>Les experts notent que l'initiative est bien réfléchie et bien documentée et elle fournira l'expertise indispensable en matière de renforcement de capacités et de soutien technique à toutes les étapes du projet. Elle repose sur une vision à long terme fondée sur l'interdépendance, pour des communautés et les artistes autochtones, de l'autodétermination et du développement de l'esprit d'entreprise.</p> <p>Des résultats culturels sont également identifiés, y compris la protection des langues autochtones qui est essentielle pour le développement durable des communautés, leur sentiment d'appartenance et leur créativité. Le projet permettra la création de <i>start-ups</i> autonomes avec un site de commerce en ligne et contribuera à renforcer l'expression de soi et à diversifier les industries culturelles du Mexique. Il peut également fournir un modèle qui profiterait aux communautés autochtones dans d'autres régions.</p> <p>Bien que le budget corresponde aux activités prévues, compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid-19, les évaluateurs recommandent de réduire de 27 % le budget proposé.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
32,5	Cambodge	2020-4698	Cambodian Living Arts (ONG)
Titre du projet		Renforcer l'engagement de la société civile dans l'élaboration de politiques culturelles et les activités connexes de plaidoyer au Cambodge	
Durée du projet		avril 2021 – avril 2023	
Montant recommandé en dollars des É.-U.		72 928	
Objectif		Le projet vise à initier et à développer une nouvelle association pour représenter les industries culturelles et créatives au Cambodge et à renforcer les capacités des personnes travaillant dans le secteur de participation à l'élaboration des politiques et d'activités de plaidoyer.	
Synthèse (§ 19.1)		Cambodian Living Arts, une organisation à but non lucratif vouée à la préservation et à la revitalisation des arts du spectacle en danger, propose de : 1) créer une association indépendante pour renforcer la participation de la société civile à l'élaboration des politiques ; 2) renforcer la société civile dans la prise de décision politique ; et 3) mener des recherches sur la contribution de industries culturelles et créatives au Cambodge.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Une association indépendante est créée. Selon un modèle basé sur l'adhésion, l'association sera une entité indépendante représentant les industries culturelles et créatives au Cambodge. Deux assemblées générales annuelles (AGA) seront organisées pour définir les priorités et les projets à mettre en œuvre. Un site internet sera créé pour rassembler toutes les informations pertinentes sur les industries culturelles et créatives. • La capacité de la société civile est renforcée. Des bourses Living Arts Fellows seront créées. L'épine dorsale des programmes de bourses est constituée de quatre Living Arts Labs. Chaque laboratoire comprend différentes activités telles qu'un atelier de 3 jours, un mentorat et un échange sur le Mékong. L'apprentissage entre pairs fournira également à l'association des outils et des connaissances sur l'élaboration des politiques et des actions de plaidoyer. • Une recherche sur la contribution des industries culturelles et créatives au Cambodge est menée. La collecte des données sera basée sur les indicateurs approuvés par le comité de pilotage de l'association. Un rapport d'analyse comprenant des recommandations sera présenté à l'AGA et publié sur le site internet. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux zones d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)		<p>Renforcement du rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles. Le projet fournira à la société civile davantage d'outils et d'opportunités pour travailler collectivement, s'engager et collaborer avec les autorités nationales.</p> <p>Renforcement des processus et mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. Le projet fournira des données quantitatives pour permettre aux industries culturelles et créatives de plaider en faveur de politiques de soutien qui répondent à leurs besoins.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)		L'organisation responsable de la mise en œuvre du projet a joué un rôle très important en soutenant les artistes, en menant de nombreuses activités culturelles en vue de développer les capacités et les compétences des jeunes en créant des opportunités d'emploi pour les jeunes. Elle a également été la cheffe de file des organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de la culture au Cambodge. Les activités proposées abordent des questions pertinentes et la méthodologie pour la création de la nouvelle association, la collecte de données, la recherche et le programme de renforcement de capacités est largement décrite. L'enregistrement d'une association est pertinent en lien	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
32,5	Cambodge	2020-4698	Cambodian Living Arts (ONG)
		avec les questions relatives à l’informalité et l’invisibilité des industries culturelles et créatives dans le pays.	
Durabilité (§ 19.6)		<p>La première politique nationale du pays a été approuvée en 2014. Le projet s’appuie sur le travail effectué par le gouvernement et l’UNESCO qui a permis de mettre en place un groupe de travail pour la culture. Il officialise l’organisation du secteur qui a été entreprise à la suite de la pandémie de COVID-19, en s’appuyant sur les travaux antérieurs de l’UNESCO et du PNUD dans le secteur.</p> <p>Il y aura un protocole d’accord avec le gouvernement pour définir certains paramètres d’engagement entre l’association et le gouvernement.</p>	
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)		<p>Le Groupe d’experts note que la demande s’appuie sur des travaux antérieurs qui ont été entrepris sur les industries culturelles et créatives du Cambodge. Il identifie et cible les problèmes structurels spécifiques liés à l’informalité et l’invisibilité du secteur, en offrant une plateforme de coordination du secteur et d’engagement entre le secteur et le gouvernement. L’association nouvellement créée a une vision forte et entend construire un solide réseau de praticiens, d’artistes, d’organisations et d’institutions publiques afin de traiter les données et mener les analyses nécessaires pour permettre une meilleure compréhension du secteur culturel et concevoir des politiques culturelles appropriées et efficaces. Le projet est bien décrit et la méthodologie détaillée.</p> <p>Bien que le budget corresponde aux activités prévues, compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid-19, les évaluateurs recommandent de réduire de 27 % le budget proposé.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
32,5	République-Unie de Tanzanie	2020-4779	Muda Africa Organization (ONG)
Titre du projet		Renforcer la scène de la danse contemporaine en Afrique de l'Est	
Durée du projet		avril 2021 – avril 2023	
Montant recommandé en dollars des É.-U.		72 989	
Objectif		Le projet vise à renforcer la scène de la danse contemporaine est-africaine au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie en créant un portail internet qui promeut les jeunes artistes professionnels de la danse est-africaine et les connecte aux marchés mondiaux de la danse, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes artistes de la danse grâce au renforcement de capacités chorégraphiques et de nouvelles politiques régionales.	
Synthèse (§ 19.1)		Muda Africa Organization, une organisation à but non lucratif engagé dans le soutien au progrès culturel, social et économique des jeunes en République-Unie de Tanzanie et en Afrique de l'Est, propose de : 1) créer un réseau pour promouvoir la danse contemporaine en Afrique de l'Est ; et 2) autonomiser les femmes artistes de la danse d'Afrique de l'Est.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de promotion de la danse contemporaine en Afrique de l'Est est créé. Un site internet sera créé avec une base de données incluant au moins 120 danseurs d'Afrique de l'Est du réseau Afrika Mashariki Dance (AMDA) en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Rwanda. Une enquête sur les marchés de la danse sera également menée dans la région. Un manuel sera élaboré et une formation sur le marketing artistique seront dispensés à 180 danseurs. • Les danseuses de l'Afrique de l'Est sont autonomisées. Trois formations sur la danse contemporaine cibleront 45 femmes artistes et une conférence de deux jours avec les membres du réseau AMDA sera organisée pour développer des politiques de promotion des femmes artistes d'Afrique de l'Est. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux zones d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)		<p>Création des réseaux et des initiatives qui soutiennent et facilitent la mobilité des artistes et des professionnels de la culture dans les pays du Sud. Le projet établira un réseau pour faciliter les échanges sur la distribution et l'accès à la danse contemporaine dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Le site internet et la collecte de données aideront également à identifier les besoins du secteur et à former les danseurs au marketing artistique.</p> <p>Soutien à la représentation des femmes en tant que créatrices et productrices d'expressions en renforçant les capacités artistiques. Le projet soutiendra 45 femmes et renforcera leurs capacités dans le domaine de la danse contemporaine et plaidera en faveur de politiques plus structurées pour promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur créatif.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)		<p>L'organisation responsable du projet existe depuis 2012 avec un centre professionnel pour l'étude et la pratique de la danse contemporaine africaine pour la jeunesse. Une équipe de plus de 20 personnes ayant des compétences différentes en danse, gestion des arts et chorégraphie a été identifiée pour jouer des rôles dans la formation, la recherche, la conception du site internet et la gestion financière. La capacité technique et financière de l'organisation à gérer le budget et le plan de travail est attestée par des financements antérieurs et une expérience de coopération internationale.</p> <p>Les bénéficiaires directs et indirects sont clairement identifiés, les indicateurs quantitatifs sont explicites et le lien entre les activités et les</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
32,5	République-Unie de Tanzanie	2020-4779	Muda Africa Organization (ONG)
		besoins des bénéficiaires sont clairement identifiés et tiennent compte du contexte local.	
Durabilité (§ 19.6)		<p>Une base de données de tous les participants sera structurée et partagée au sein du réseau AMDA. Par conséquent, chacun de ses membres pourra partager des informations et atteindre les bénéficiaires directs des principales activités. Les bénéficiaires seront consultés après le projet pour contribuer à l'amélioration de la plateforme numérique. Ils deviendront à terme les ambassadeurs du portail.</p> <p>L'accent est mis sur l'importance d'une intégration et d'une coopération régionales plus poussées dans plusieurs pays de la région. Le projet s'appuie sur les travaux antérieurs de l'organisation de renforcement des capacités des jeunes marginalisés.</p>	
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)		<p>Le Groupe d'expert note que le projet est clairement expliqué et en général bien argumenté, avec des bénéficiaires bien détaillés et des activités proposées qui semblent adéquates pour répondre à leurs préoccupations. Le projet vise à fournir un portail internet et, bien que la manière dont le secteur s'engagera avec le portail soit claire, des efforts devront être faits pour s'assurer que les marchés internationaux ciblés soient informés du portail et encouragés à l'utiliser.</p> <p>Il convient également de noter que la conférence de deux jours devra être planifiée avec soin et à l'avance afin de garantir qu'elle débouche sur des orientations politiques claires pour soutenir la participation des femmes au projet. En raison de son objectif de créer les conditions d'un accès plus équitable au marché pour les femmes créatrices, il est suggéré que des informations supplémentaires sur les politiques culturelles nationales et/ou locales liées à la danse et sur l'économie créative en général (y compris un aperçu des données/statistiques) apporteraient une valeur ajoutée.</p> <p>Bien que le budget corresponde aux activités prévues, compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid-19, les évaluateurs recommandent de réduire de 27 % le budget proposé.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
32	Honduras	2020-5153	Asociación Mujeres en las Artes « Leticia de Oyuela » (ONG)
Titre du projet		Renforcer les capacités des femmes et de jeunes créateurs pour une politique culturelle inclusive au Honduras	
Durée du projet		Avril 2021 – avril 2022	
Montant recommandé en dollars des É.-U.		72 964	
Objectif		Le projet vise à renforcer le rôle et la participation des organisations de femmes et de jeunes dans la conception et la mise en œuvre de politiques culturelles dans cinq régions.	
Synthèse (§ 19.1)		Asociación Mujeres en las Artes « Leticia de Oyuela », une organisation à but non lucratif dédiée à promouvoir une participation active des femmes aux arts et à la culture, propose de : 1) renforcer les capacités des femmes et des jeunes créateurs à participer à la conception d'une politique de développement culturel ; 2) établir une plateforme pour la mise en réseau des acteurs culturels, des femmes et des jeunes créateurs ; et 3) rédiger et valider une proposition de politique de développement culturel et plaider en sa faveur au niveau gouvernemental.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités des femmes et des jeunes créateurs sont renforcées. 140 leaders (femmes et jeunes) de cinq régions du Honduras seront formés pour diriger la construction des agendas régionaux et faire du plaidoyer pour une politique culturelle. • Une plateforme pour la conception d'une politique de développement culturel au Honduras est établie. Une plate-forme numérique est créée. Des forums nationaux et régionaux seront organisés sur la politique culturelle. Un comité d'action politique sera mis en place pour suivre la mise en œuvre de la politique et d'autres mécanismes de régulation adéquats. • Une politique culturelle inclusive pour les femmes et les jeunes est conçue. Un premier projet de politique culturelle sera diffusé au niveau national pour l'améliorer et en assurer la validation. Un processus de plaidoyer au niveau du gouvernement sera mené. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux zones d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)		Renforcement du rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles. Le projet offrira à la société civile, en particulier aux organisations de femmes et de jeunes, une plateforme numérique et une formation sur l'élaboration de politiques culturelles afin de plaider en faveur d'une politique culturelle plus inclusive.	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)		L'organisation responsable de la mise en œuvre a une expérience pertinente de 22 ans sur les questions de genre et de culture au Honduras et en Amérique centrale. Sa mission et ses activités sont cohérentes par rapport au projet. Le calendrier est cohérent, bien qu'un grand nombre d'activités soient à mettre en œuvre en un an. La feuille de route du projet et de ses activités, bien que présentée en termes généraux, reflète un processus collaboratif de cocréation, qui comprend le renforcement de capacités, la construction de la plateforme de collaboration, la création d'espaces de débat, la réalisation du Forum national de la culture et du développement à partir duquel les participants élaboreront un projet de politique culturelle. Les activités comprennent également la promotion et la communication.	
Durabilité (§ 19.6)		Le projet propose une approche critique de la participation des organisations de jeunes et de femmes à la gouvernance à travers une proposition de plan quinquennal et l'offre d'un accès numérique à des fins	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
32	Honduras	2020-5153	Asociación Mujeres en las Artes « Leticia de Oyuela» (ONG)
		<p>de leur promotion. Des plateformes de femmes, des réseaux de jeunes et un comité de pilotage seront mis en place, et la plateforme numérique servira de base à leur communication. Un système solide d'indicateurs pour la gouvernance de la politique culturelle et la création d'une plateforme numérique font partie des mesures destinées à garantir l'impact du projet.</p> <p>Cette année, la Coordination centraméricaine pour l'éducation et la culture (CECC-SICA) a bénéficié de l'appui technique de l'UNESCO pour concevoir une stratégie culturelle pour la région, incluant le Honduras, qui vient compléter le travail déjà réalisé dans le pays en termes de politiques culturelles.</p>	
<p>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</p>		<p>Le Groupe d'experts note que le projet est très pertinent pour le FIDC et que le processus d'élaboration d'une politique culturelle nationale est raisonnablement bien pensé.</p> <p>Il note également qu'il s'agit d'une entreprise importante qui pourrait prendre plus longtemps que les 12 mois proposés pour examiner toutes les éventualités et programmes possibles. L'accent est bien mis sur la mise en réseau des femmes et des jeunes et il sera important que le principal forum national les rassemble et permette d'obtenir autant de contributions que possible. En outre, si les gouvernements locaux sont considérés de manière générale comme des homologues, il sera important d'identifier des interlocuteurs ou des partenaires au niveau du gouvernement national afin d'assurer la durabilité du projet.</p> <p>Bien que le budget corresponde aux activités prévues, compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid-19, les évaluateurs recommandent de réduire de 27 % le budget proposé.</p>	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
32	Serbie	2020-4615	Association Independent Cultural Scene of Serbia (ONG)
Titre du projet		Égalité des genres en faveur la diversité culturelle	
Durée du projet		avril 2021 – avril 2023	
Montant recommandé en dollars des É.-U.		72 887	
Objectif		Le projet vise à créer les conditions préalables à un accès plus équitable des femmes en tant que productrices d'expressions culturelles en Serbie grâce à la recherche, au renforcement de capacités et à la création de réseaux nationaux.	
Synthèse (§ 19.1)		Association Independent Cultural Scene of Serbia, une organisation à but non lucratif engagée dans la promotion du développement de pratiques artistiques innovantes et critiques en Serbie, propose de : 1) identifier les mécanismes générant des inégalités entre les genres dans la vie culturelle en Serbie ; 2) renforcer les capacités des femmes travaillant dans les industries culturelles et créatives ; et 3) créer un réseau d'organisations de femmes et des différents acteurs travaillant dans le secteur culturel et créatif.	
Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)		<ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes générant des inégalités entre les genres dans la vie culturelle en Serbie sont identifiés. Une enquête en ligne ciblant au moins 200 femmes et 25 entretiens semi-structurés seront menés pour identifier les principaux défis du secteur. Une stratégie et des activités à long terme seront élaborées pour accroître la participation et la représentation des femmes dans les industries culturelles et créatives. • Les capacités des femmes travaillant dans les industries culturelles et créatives sont renforcées. Sur la base de l'analyse de l'enquête, un programme de renforcement de capacités sur mesure sera conçu pour améliorer les compétences artistiques et entrepreneuriales ainsi que la visibilité des femmes créatives. Le programme régional de mobilité soutiendra également au moins 12 opératrices culturelles. • Un réseau d'organisations de femmes et des différents acteurs travaillant dans le secteur culturel et créatif est créé. Un atelier régional de partage d'expériences entre les femmes travaillant dans les industries culturelles et créatives de la région de l'Europe du Sud-Est sera organisé. Un réseau national d'au moins 10 organisations de femmes et 30 artistes et managers individuels sera créé en Serbie. Une campagne de sensibilisation visant à accroître la visibilité des femmes et à lutter contre la discrimination à l'encontre des femmes dans les industries culturelles et créatives sera développée sur les réseaux sociaux. 	
Pertinence par rapport aux objectifs et aux zones d'intervention du FIDC (§19.4 and 19.8)		<p>Soutien à la représentation des femmes en tant que créatrices et productrices d'expressions en renforçant leurs capacités. Le projet soutiendra les femmes en renforçant leurs compétences artistiques et entrepreneuriales et en augmentant la participation et la représentation des femmes dans les industries culturelles et créatives.</p> <p>Création des réseaux et des initiatives qui soutiennent et facilitent la mobilité des artistes et des professionnels de la culture dans la région de l'Europe du Sud-Est. Le projet vise à établir un réseau entre les femmes par le biais d'un programme de mobilité et des ateliers.</p>	
Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 and 19.5)		L'Association Independent Cultural Scene of Serbia est l'un des plus grands réseaux d'organisations de la société civile actives dans le domaine culturel en Serbie. Elle a la capacité nécessaire pour entreprendre un projet d'une telle ampleur, impliquant un grand nombre de membres et de parties prenantes. L'organisation s'est assuré les services de personnel et de contractants nombreux et compétents pour travailler sur les activités du	

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
32	Serbie	2020-4615	Association Independent Cultural Scene of Serbia (ONG)
			<p>projet, et a fourni les noms et les rôles précis de toutes les personnes impliquées.</p> <p>Les activités ciblent les femmes afin d'accroître leurs capacités et leurs réseaux afin de renforcer leur participation dans le secteur. Les activités d'engagement public seront amenées à jouer un rôle dans la lutte contre la stigmatisation identifiée comme un obstacle majeur auquel les femmes sont confrontées.</p> <p>Le projet durera 24 mois. C'est un calendrier suffisant pour mettre en œuvre les activités prévues et le plan d'action global.</p>
Durabilité (§ 19.6)			<p>Le projet est aligné avec les stratégies nationales pour la culture et l'égalité des genres. Il a été conçu sur la base des recommandations d'une étude publique sur la place des femmes dans les institutions culturelles publiques en Serbie. Il s'appuiera sur des projets d'autres organisations, notamment le Réseau régional des pratiques culturelles en matière de genre.</p> <p>En outre, le réseau de femmes créé constituera potentiellement une plateforme permanente de dialogue et de plaidoyer.</p>
Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)			<p>Le Groupe d'experts note que l'organisation est fiable et a de l'expérience pour porter le projet, et que la méthodologie et le budget sont bien élaborés et comprennent des activités qui sont pertinentes par rapport aux objectifs et aux résultats du projet. Il utilise une approche à plusieurs niveaux pour renforcer les capacités des femmes, leur offrir un soutien adapté et sensibiliser le public aux questions relatives aux stéréotypes sexistes.</p> <p>Il décrit un large éventail de partenaires apportant des contributions différentes au programme, y compris un soutien continu au réseau. Les mesures et les résultats sont réalistes et clairement définis. Il sera important de s'assurer que les changements structurels législatifs proposés pour le secteur des industries culturelles et créatives sont suffisamment élaborés et qu'une planification à long terme soit mise en place pour assurer la durabilité.</p> <p>Bien que le budget corresponde aux activités prévues, compte tenu des circonstances exceptionnelles de la pandémie de Covid-19, les évaluateurs recommandent de réduire de 27 % le budget proposé.</p>